

**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné que :

Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 254-2023 sur la régie interne des séances du conseil municipal**

Ce règlement est disponible, aux heures normales, au bureau de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 7 décembre 2023.



Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 7 décembre 2023 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 décembre 2023.



Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière